

ARRETÉ

Département du Gers Arrondissement : AUCH COMMUNE DE PRENERON

AR_2016_011

INTERDICTION DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de PRENERON

Vu la loi N° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions modifiée et complétée par la loi N°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu l'article L 2212.1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code la route,

Considérant l'organisation des 85 ans de la CUMA de Préneron, le dimanche 4 septembre 2016,

ARRETE

<u>Article 1</u> : Compte tenu de la mise en place de tables sur la rue du curé Jean-Pierre Dauriac , par les responsables de la CUMA de Préneron.

<u>Article 2</u>: La circulation des véhicules sera interdite sur la rue du curé Jean-Pierre Dauriac, le dimanche 4 septembre 2016 de 12 h 00 à 20 h 00.

<u>Article 3</u>: Les infractions au présent arrêté seront constatées par la force publique.

<u>Article 6</u> : Ampliation du présent arrêté, publié et affiché en Mairie, sera transmise à : Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de VIC-FEZENSAC

Fait à PRENERON, le 31 Août 2016 Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception préfecture et publication le 31 août 2016